

*Les crédits*

Si le gouvernement avait eu le courage de le faire en 1990-1991 et même en 1980, lorsque les chiffres montraient qu'il y avait surpêche et que nous prenions trop de poissons, nous ne nous retrouverions pas aujourd'hui dans cette grave situation.

Pour la zone de pêche 2J3KL, le rapport Harris révèle que, depuis 1980, les pêcheurs de la Communauté européenne ont dépassé chaque année, à une exception près, les quotas que nous leur avions accordés. L'exception, c'était en 1983.

Par contre, pendant la même période, soit de 1980 à la dernière date signalée dans le rapport, c'est-à-dire 1989, les pêcheurs canadiens ont pris moins de poissons que le quota autorisé. Ce n'est pas parce que nos pêcheurs n'ont pas essayé. Ils ont même redoublé d'ardeur. Ils étaient mieux équipés pour localiser la morue et la prendre. Malgré tout, ils ont pris moins de poissons que le quota autorisé parce que la biomasse, la quantité de morues dans l'eau, diminuait. Nos stocks diminuaient et nous le savions. Le professeur Harris le savait et il ne l'a pas passé sous silence. Il ne l'a pas caché. Nous savions ce qui se passait. Pourtant, nous n'avons pas fait grand-chose à ce sujet, parce cela aurait créé des difficultés aujourd'hui. Demain, ce sera un désastre, si nous continuons comme cela.

Il y a un an et demi, le président de Nat Sea à Terre-Neuve aurait dit, pour autant que je me souvienne de l'exposé qu'il a présenté devant un groupe dont je faisais partie à l'été de 1990, car je ne voudrais pas lui faire dire des choses: «Dans cinq ans, il ne restera plus une seule morue au large des côtes de Terre-Neuve.» Il savait que la situation était grave. Les pêcheurs qui me parlaient savaient que c'était sérieux. Plus récemment, j'ai visité la côte sud et j'ai vu arriver quatre bateaux qui étaient en mer depuis six heures. Aucun de ces bateaux ne ramenait de la morue commercialisable.

Nous savons depuis quelque temps à quel point la situation est grave. Les libéraux avaient une certaine idée de l'ampleur du problème, mais ils ne disposaient pas de tous les renseignements que nous avons obtenus au cours des récentes années. Les conservateurs sont au courant et ils n'ont rien fait, car toute mesure prise créerait des difficultés immédiates.

C'est de la politique à très court terme qui ne fait rien pour sauver l'industrie. La situation est grave, personne ne remet cela en question. Il faut agir, cela aussi ne fait aucun doute. Le Conseil canadien des pêches a fait rédiger un rapport qui suggère certaines solutions, malgré les inquiétudes du ministre. Dans les années 70, l'Islande a pris des mesures unilatéralement. Elle a mobilisé l'opinion mondiale à sa cause avant de prendre ces mesures et lorsqu'elle est passée à l'action. L'opinion

mondiale a accepté l'idée de la nécessité de ces mesures pour la conservation des ressources et pour la gestion adéquate des captures. L'Islande devait contrôler le poisson dans les eaux islandaises, même au-delà de la zone de 200 milles. Au milieu des années 70, ce pays a donc pris les mesures appropriées et a obtenu l'appui mondial. Personne ne pêche plus dans les eaux au large de l'Islande sauf les Islandais.

Selon une étude faite pour le Conseil canadien des pêches sur le problème de la surpêche étrangère, toute déclaration de juridiction unilatérale devrait être considérée comme une étape de plus dans le processus de perfectionnement du droit international. On n'enfreint pas une loi, on en rédige une nouvelle. Le droit international est mis au point par les États, et seules les lois de ces États peuvent transformer une simple proposition en une règle de droit exécutoire.

Dans cette étude, on indiquait que, si le Canada voulait obtenir l'appui international, il devrait montrer très nettement que le but d'une telle mesure unilatérale ne serait pas de réclamer le droit exclusif à la capture des stocks qui chevauchent la limite en haute mer. L'objectif de cette mesure serait plutôt de sauvegarder les intérêts du Canada et de la communauté internationale en préservant ces stocks.

La preuve est faite. Les stocks diminuent. Nous pourrions très bientôt voir les dernières morues. On a mis au point du matériel tellement sophistiqué, comme les chalutiers de haute mer si efficaces pour trouver la morue, détruire ses zones de frai et détruire les stocks, que cette ressource, qui devrait normalement être renouvelable et qui devrait pouvoir se reconstituer, pourrait bien être en voie de disparition. Nous avons fait cela. Peut-être faut-il blâmer aussi les étrangers et les phoques? Peut-être. Nous devons aussi accepter notre part de responsabilité et nous devons prendre la mesure qui s'impose, en suivant l'exemple de l'Islande s'il le faut, mais j'espère que ce ne sera pas nécessaire.

Quoi qu'il en soit, nous devons faire comprendre au monde que c'est ce que nous ferons. Dans l'intérêt du Canada et pour le sauvetage d'une ressource internationale, c'est la mesure que nous devons prendre. Ce n'est pas une mesure que nous imposerons à une nation donnée ou à un groupe de nations. Nous sommes prêts à respecter les recommandations des scientifiques qui ont fixé les quotas pour la Communauté européenne, mais dont celle-ci n'a pas tenu compte en pratiquant la surpêche, et dont nous n'avons pas non plus tenu compte en fixant nos propres quotas à des niveaux plus élevés que ce que ces scientifiques avaient recommandé.

Nous ne sommes pas totalement innocents. Personne ne l'est. Acceptons notre part de responsabilité devant la